

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CAMBES EN PLAINE**  
**DU 14 septembre 2015**

---

L'an deux mil quinze, le quatorze septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mickaël BERTRAND, Maire.

**PRESENTS** : Mickaël BERTRAND, Didier CHARRON, Daniel DIGUET, Jean-Pierre DUBAS, Françoise FLECHE, Éric GOBERT, Chantal HEUZE, Nathalie LAVOLO, Joël SUZANNE, Laurence VAN DOORNE.

**ABSENTS EXCUSES** : Fabrice DOSSEVILLE, Virginie PASQUINELLI.

**POUVOIRS** : Virginie PASQUINELLI a donné pouvoir à Mickaël BERTRAND.

Didier CHARRON est nommé secrétaire de séance.

---

**1- Subvention complémentaire allouée aux projets spécifiques de l'école Hélène Moulin**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide, d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 510.00 € à celle attribuée le 18 mars dernier de 990.00 € visant à financer des projets spécifiques de l'école Hélène Moulin de Cambes en Plaine. En l'espèce, il s'agit de participer au financement d'un voyage scolaire à Paris. Ce montant sera versé à la Coopérative de l'Ecole Hélène Moulin. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2015.

---

**2- Subvention 2015 au Centre de Loisirs d'Epron**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention au Centre de loisirs d'Epron d'un montant de 945.76 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2015.

---

**3- Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Vu l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)

Considérant la demande faite par Monsieur le comptable du trésor,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par leur conseil, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose que soient prises en charge, au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une façon générale, l'ensemble des biens et des services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles / touristiques tels que les sapins de Noël, cadeaux, jouets ... et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- Fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements ou réceptions officielles,
- Règlement de factures de société ou troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,

- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et de petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'affectation des dépenses suscitées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

---

#### **4- Adhésion à l'association Patrimoine culturel et art sacré et versement de la subvention 2015**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le versement de la subvention 2015 à l'association Patrimoine culturel et art sacré qui est pour les nouvelles communes adhérentes de 20 € par tranche de 100 habitants, soit 292.40 € (1462 habitants, population légale INSEE).

---

#### **5- Lancement de la procédure de rétrocession des voies et espaces communs des lotissements et chemins ruraux de Cambes en Plaine**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les formalités d'acquisition des voies et espaces communs des lotissements de plus de 10 ans et de certains chemins ruraux.

**PRECISE** que l'accord unanime des propriétaires est requis en ce qui concerne les lotissements privés actuellement.

**DIT** qu'un acte notarié ou un acte en la forme administrative du Maire pour acter le transfert de la propriété de la voie sera établi.

---

#### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire et ses adjoints ont déposé une gerbe de fleurs en mémoire au jeune Ilya KOZLOV-PICAT décédé dans l'enceinte du stade nautique de Caen le 05 septembre dernier, famille qui habite Cambes en Plaine depuis plus de 12 ans.
- La commission des Affaires Scolaires, réduite après le départ de Mme HOLLER et DE MATTEIS, accueille un nouveau membre, Daniel DIGUET, qui se verra confié des projets notamment en matière de défense et de développement durable.
- Approbation du Rapport du service de l'eau potable du syndicat de Caen Ouest : c'est une délégation de service public sous forme d'affermage (SAUR). Le contrat se terminera en juin 2018. Ce syndicat comporte 5 946 habitants soit environ 2 614 branchements. Cambes en Plaine constitue le 2<sup>ème</sup> commune la plus importante de l'organisme avec en 2014, 684 abonnés. Le prix est de 1.99 € en 2015 (hors taxes diverses notamment d'assainissement). Beaucoup de fuites sont à recenser sur le réseau notamment dues à des canalisations défaillantes. Soyez attentif à votre compteur en effectuant régulièrement des relevés.

---

Clôture de la séance à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Le Secrétaire,  
Didier CHARPON



Le Maire,  
Mickaël BERTRAND